

Acquisition d'un garage à la SARL SHOUBASSI, 10 chemin du Vernois

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SARL SHOUBASSI est propriétaire de la parcelle sise 10, chemin du Vernois, cadastrée section CI n° 235 pour une contenance de 20 a 14 ca. Il s'agit d'un garage automobile avec aires de lavage dont le gérant est M. SHOUBASSI.

Située dans la zone d'aménagement des Vaîtes, cette propriété est touchée par l'emplacement réservé pour voirie n° 294, inscrit au PLU en vue de la création de voirie. Elle sera également nécessaire à l'aménagement global du nouveau quartier.

Compte tenu de cette situation M. SHOUBASSI a sollicité la Ville de Besançon pour lui proposer l'acquisition de sa propriété.

La valeur vénale de ce bien a été estimée par France Domaine à 168 700 € soit :

- 110 000 € pour le bâtiment et les installations,
- 43 500 € pour le fonds de commerce,
- 15 200 € d'indemnités de remploi (12 000 € pour le bâtiment et 3 200 € pour le fonds de commerce).

Un accord est intervenu avec M. SHOUBASSI sur la base d'une acquisition au prix global de 170 000 € validé par France Domaine.

En conséquence, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de M. SHOUBASSI et de se porter acquéreur de son bien au prix de 170 000 €.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 170 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.